

Compte-rendu Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018

Jean-Paul JUSSELME	Guy FUYATIER
Bruno MUZEL	Marie-Laure BERCHOUX (Excusée)
Alain ROCHARD	Gisèle VERNE
Agnès BONNEFOY	Séverine CHEVRON (Absente)
Pascal CRIONAY (Secrétaire de séance)	Marie-Claude GUILLARD

Ordre du jour :

Délibérations concernant :

- Demande subvention « enveloppe de solidarité 2019 »
- Demande subvention « Voirie 2019 »
- Classement du chemin de Clavières

Décisions concernant :

- Zone de stationnement
- Panneaux divers pour voirie

Informations diverses et sujets à débattre :

- Point sur les travaux complémentaires d'assainissement et eaux pluviales
- Commission extra-communale d'action sociale
- Déroulement des travaux pour l'aménagement du lotissement
- Publication et distribution de la Navette Casamontoise 2018
- Point sur le PLUi
- Présentation du site internet

Questions diverses

En amont de la présentation de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération, pour les travaux du programme de voirie 2018 sur le chemin communal de « La Sauvetey », sera ajoutée à l'ordre du jour.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018

DÉLIBÉRATIONS

- Virement de crédit n°4 – budget communal : opération voirie n°61

Au vu de la facture pour les travaux de voirie sur le chemin de « La Sauvetey » de l'entreprise Eurovia, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit comme suit :

Section d'investissement :

- Opération n°157 – 2313 -> diminution de crédits de 8 100 €
- Opération n° 61 – 2315 -> augmentation de crédits de 8 100 €

- Demande de subvention au titre de l'enveloppe solidarité 2019

Monsieur le Maire, fait part à l'assemblée municipale des besoins de mise en sécurité du mur d'enceinte du cimetière communal :

- Pour des mesures de sécurité et préserver le patrimoine bâti, en particulier le mur d'enceinte, il est nécessaire d'assurer sa rénovation pour un montant de 17 936 € HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire, au titre de l'enveloppe de solidarité 2019
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant

- Classement du chemin de Clavières

Alain Rochard, adjoint à la voirie, expose au conseil municipal que le chemin rural « Chemin de Clavières » est devenu, de par son niveau d'entretien et de son utilisation, assimilable à de la voirie communale d'utilité publique.

Il demande au Conseil Municipal de classer la voie appelée chemin rural de « Clavières » dans la voirie communale « Chemin de Clavières » pour 532 ml, voir plan cadastral ci-joint (annexe 1).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DEMANDE** le classement du chemin rural « **Chemin de Clavières** » dans les voies communales pour une longueur de **532** mètres linéaires, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

- ✓ **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales de Chirassimont, comme suit :

Longueur voirie communale au 1^{er} janvier 2018 : 17 842 mètres linéaires

Longueur voirie communale au 31 décembre 2018 : 18 374 mètres linéaires

- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

- *Demande de subvention au titre de la voirie 2019*

Suite à une visite des chemins communaux avec la commission concernée, l'adjoint en charge de la voirie, M. Alain Rochard, présente les estimations reçues concernant les travaux de voirie envisagés sur le budget 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de présenter au programme voirie 2019, la réfection du chemin communal de Clavières pour un montant de 41 806,40 € HT
- ✓ **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental dans le cadre des fonds de solidarité, une enveloppe de voirie communale
- ✓ **S'ENGAGE** à ne pas demander d'autres subventions pour ce programme d'investissement

Décisions concernant :

- *Zone de stationnement :*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'entreprise SAS Fuyatier. Les stationnements dans la rue des Ecoles sont parfois gênants et handicapent la sortie des véhicules du dépôt. M. le Maire propose l'interdiction permanente de stationnement sur le côté pair de la « Rue des Écoles », à partir de l'entrée de l'école publique jusqu'à l'entrée de la propriété de M. Jean Missire (ancienne ferme). L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition. Un arrêté municipal sera pris en conséquence.

- *Panneaux divers pour voirie :*

Pour la sécurité des administrés et de leur propriété, et après échanges de vues, le conseil municipal décide de faire l'acquisition et d'installer plusieurs panneaux et bornes de voirie dans le centre bourg du village :

- Voie sans issue : Chemin du Calvaire, vers la salle d'animation
- Voie sans issue : Rue Renaud
- Borne en fonte dans l'angle de la Route de Fourneaux et la Route de Machézal
- Borne en fonte dans l'angle du Chemin de Guerpillon en face de l'école

Informations diverses et sujets à débattre :

- *Point sur les travaux complémentaires d'assainissement et eaux pluviales :*

M. le Maire fait le point sur les travaux complémentaires d'assainissement et eaux pluviales. Les travaux se terminent dans le courant de la semaine, pour un montant de 10 589.88 € TTC :

- Pose de canalisation des eaux pluviales sur le « chemin de la Ravia »
- Changement de canalisation devant le parking de « La Saudiat »
- Busage du fossé le long de la RD49 – Route de St Cyr – à hauteur du plateau de ralentissement

- Branchement canalisation des eaux pluviales en direction de la route de Machézal, vers l'entreprise SAS Fuyatier.

- Commission extra-communale d'action sociale :

Une réunion de la commission extra-communale d'action sociale a lieu ce samedi 15 décembre pour définir l'organisation de la journée dédiée aux personnes âgées de plus de 70 ans au 31 décembre 2018.

- Déroulement des travaux pour l'aménagement du lotissement :

Monsieur le maire fait un point sur l'avancement des travaux au lotissement de « La Bûche ». Les réseaux secs sont en cours d'installation sur la partie du haut. Le bornage définitif sera réalisé par le Géomètre Perey courant de la semaine 51.

Concernant la tranche optionnelle, partie du bas avec les 2 lots, l'acte notarié pour l'achat du terrain au Consorts Bochard a été signé le samedi 8 décembre. Le terrassement et empierrement des accès seront faits par la société Pontille. Les réseaux secs seront mis en place par les sous-traitants du SIEL et les réseaux d'eaux usées par la SADE. Le SIEL qui réalise avec son sous-traitant la pose des luminaires, projette d'enterrer les réseaux téléphone et fibre, ce qui supprimerait les poteaux depuis le parking cimetière jusqu'au pylône des antennes. Une étude est en cours pour le changement de 2 poteaux « électricité » avec une alimentation enterrée pour la chapelle.

- Publication et distribution de la Navette Casamontoise 2018 :

L'impression du bulletin municipal 2018 est prévue pour le 21 décembre. La distribution se fera, comme habituellement, par portage avec l'aide de l'équipe municipale.

- Point sur le PLUi :

M. le Maire rappelle les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

- Renforcer la structuration du territoire, le rapprochement entre les emplois et les logements
- Diversifier l'offre de logement et modérer la consommation du foncier
- Prioriser la densification et la réhabilitation
- Situer les nouveaux équipements au plus près de la population concernée
- Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels
- Favoriser les déplacements quotidiens en mode doux
- Préserver l'architecture des bourgs de toutes les communes

Le projet de pré-zonage pour le bourg est présenté, il reprend celui de notre PLU. Quelques erreurs sont à corriger et quelques modifications à apporter. Une réunion spécifique à notre commune est prévue avec le bureau d'études « Epures » le 21 décembre prochain.

- Présentation du site internet :

M. le Maire remercie notre secrétaire de mairie pour le travail réalisé et lui demande de présenter la trame du site internet qui sera mis en ligne la dernière semaine de décembre.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'approbation des statuts de la Société Publique Locale, mise en place entre la CoPLER et les communes.
- Bruno Muzel, 1^o Adjoint présente un compte-rendu des réunions de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) qui ont eu lieu le 4 septembre et le 21 novembre 2018, pour étudier les modalités financières des trois transferts de compétences suivants :
 - Les Zones d'Activités Économiques (ZAE) : selon les conditions de transferts des ZAE applicable au 1^{er} janvier 2017, seule la zone Lafayette située à la St Symphorien de Lay est concernée sur le territoire de la CoPLER.
 - La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) : la gestion des milieux aquatiques est une compétence exercée par la CoPLER dans le cadre du « contrat de rivière » passé avec le SYRRTA. Dans le cadre de la Prévention des inondations, une zone a été identifiée, celle de la digue à l'Hôpital sur Rhins.
 - L'extension des Accueils Collectifs des Mineurs au Mercredi matin : depuis le 1^{er} septembre 2018, la compétence a été élargie avec un accueil le mercredi (journée entière). Trois méthodes de répartition des charges ont été étudiées par la commission.

M. le Maire précise que l'ensemble de ces points proposés par la CLECT doivent être validés par le Conseil Communautaire, et approuvés par délibération dans chaque commune avant d'être appliqués.

- Agnès Bonnefoy, adjointe à la commission vie scolaire, fait part de la réunion qui a eu lieu entre les communes de Chirassimont - Machézal et le sou des écoles. Une équipe de travail va être constituée pour améliorer la qualité et l'organisation des repas. Le nombre important d'enfants âgés de moins de 5 ans, demande une gestion du temps plus stricte de la part des 2 encadrants.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un séminaire organisé par la CoPLER pour une étude sur la gestion financière de l'EPCI, l'évolution de l'organisation des services et les perspectives pour les prochaines années.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 19 janvier 2019 à 11h à la salle des associations.

Les prochaines réunions du conseil municipal se tiendront les :

JEUDI 24 JANVIER 2019 à 20h30

JEUDI 28 FÉVRIER 2019 à 20H30

LUNDI 8 AVRIL 2019 à 20H30

Annexe 1

<Rastavis>

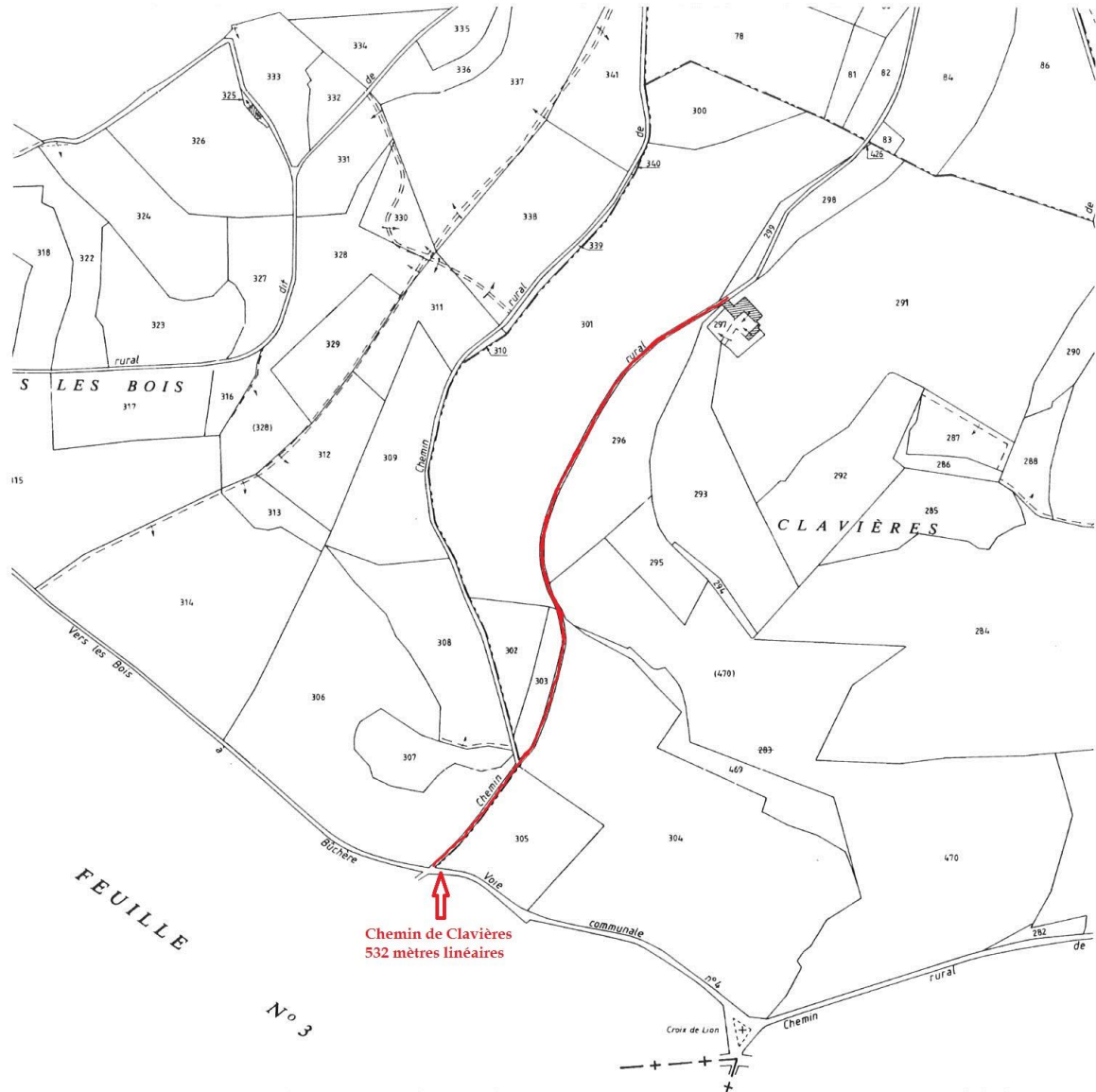
DEPARTEMENT
(42)
COMMUNE
CADASTRE

MAIRIE
SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/4595 (2500)

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section: B_, Feuille 02



Le présent extrait est :
GRATUIT !
Cachet:

le 18/12/2018
Signature